



# AVEN

## ASSOCIATION DES VÉTÉRANS DES ESSAIS NUCLÉAIRES

Vérité - Justice - Transmission

Monsieur le Sénateur,

Le Projet de Loi Gouvernemental d'accélération et de la simplification d'action publique (ASAP) va être déposé prochainement au parlement.

Dans son Article 13, le dit projet prévoit la suppression de l'article 7 de la LOI n° 2010-2 du 5 janvier 2010 relative à la reconnaissance et à l'indemnisation des victimes des essais nucléaires français.

Il s'agit en l'occurrence de supprimer la Commission Consultative de Suivi des Conséquences des Essais Nucléaires (CCSCEN).

Or celle-ci, n'a pas fini ses travaux car la dernière réunion du 11 Février 2019 prévoyait le rajout des cancers du pharynx et du pancréas à la liste des maladies ainsi que l'organisation du suivi médical, tel que précisé dans le rapport de cette séance dont extrait ci-dessous:

(M. LEHEILLEX (FNOM) et M SANS (AVEN) ont demandés si le projet de décret prévoyait l'introduction de la notion de suivi médical post-professionnel spécifique à l'exposition. Il n'est pas nécessaire de la faire apparaître dans le décret, c'est une question d'organisation.

M. LOWGREEN (Tamarii Moruroa) et M SANS (AVEN) ont demandés si les cancers du pharynx et du pancréas seraient ajoutés à la liste des cancers liés à une exposition radiologique.

M SANS précise que ces deux cancers figurent dans la liste UNSCEAR

Sur ce dernier point, la ministre a proposé que la question soit analysée pour qu'une réponse soit apportée lors de la prochaine réunion de la CCSCEN.)

De plus la suppression de cette commission interromprait tous dialogues entre les associations de vétérans des essais nucléaires et le gouvernement alors que le dossier est toujours d'actualité.

C'est pourquoi nous vous demandons de bien vouloir intervenir dans le débat en déposant un amendement permettant de conserver la Commission consultative de suivi des conséquences des essais nucléaires.

Confiant en votre attention sur ce sujet, je vous prie de croire Monsieur le Sénateur en l'expression de mes respectueuses salutations.

Le Président Départemental

Le Président National

Jean-Louis CAMUZAT

(Contact Jean-Luc Sans Délégué AVEN au CCSCEN : 06 27 93 50 03)